



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Egalité
Fraternité

RECTORAT

Division des
Personnels
Enseignants

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- **VU** le code général de la fonction publique,
- **VU** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État,
- **VU** l'arrêté ministériel du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale,
- **VU** l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
- **VU** le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 8 décembre 2022,
- **VU** les propositions des organisations représentatives des personnels,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La commission consultative paritaire compétente à l'égard des **agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation, d'orientation** est constituée comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION (6 titulaires – 6 suppléants)
--

TITULAIRES

M. Julien LALIVE	Chef de la division des personnels enseignants
Mme Camille GUIBERT	Cheffe de division adjointe et cheffe de service de la DPE2
Mme Laurence DE-COUCY	Inspectrice IEN Lettres – Histoire-Géographie
M. Benoît BELDAME	Inspecteur IEN Economie Gestion
Mme Aline FACCENDA	Proviseure du Lycée Maximilien Perret 94 – ALFORTVILLE
Mme Myriam HOLMES	Principale du Collège Jules Ferry 94 – VILLENEUVE SAINT GEORGES

SUPLÉANTS

M. Vincent ALBAUD	Adjoint au chef de la division des personnels enseignants
M. Florent DARD	Chef de service de la DPE 1
Mme Sophie RAVAT	Cheffe de service de la DPE 2A
M. Julien NOUVET	Chef de service de la DPE 2B
Mme Irène DIETRICH-STROBBE	Proviseure-Adjointe du Lycée Eugène Delacroix Jules Ferry 94 – MAISONS-ALFORT
M. Elise GOURDY-BLENIAT	Inspectrice IA-IPR Arts Appliqués

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS (6 titulaires – 6 suppléants)

TITULAIRES

Au titre du SNALC

Mme Safia MEDINI Lycée Eugénie Cotton
93 – MONTREUIL

Au titre de la FSU

M. Faralahy RAMAMONJISOA Lycée Antonin Careme
77 – SAVIGNY LE TEMPLE

Au titre de la FNEC-FP-FO

M. Hichem GRINI Collège Marcel Cachin
93 – LE BLANC MESNIL

Au titre de la CGT EDUC'ACTION

M. David GUYOT Lycée polyvalent de Cachan
94 – CACHAN

Mme Farida BELGAID Collège Eugène Carrière
93 – GOURNAY SUR MARNE

M. Florent NUNEZ Lycée Clément Ader
77 – TOURNAN EN BRIE

SUPPLÉANTS

Au titre du SNALC

M. Said REZEG

Lycée Hélène Boucher
93 – TREMBLAY EN FRANCE

Au titre de la FSU

M. Riley BLOOMER-LUDWIG

Lycée Henri Wallon
93 - AUBERVILLIERS

Au titre de la FNEC-FP-FO

Mme Saïda TOUHAMI

École élémentaire Nelson Mandela
93 – SAINT- OUEN

Au titre de la CGT EDUC'ACTION

M. Mohand AMATOUI

EREA Stendhal
94 – BONNEUIL SUR MARNE

Mme Dehbia FAREZ

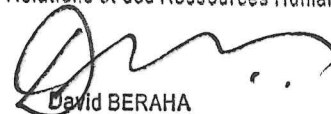
Lycée Alfred Nobel
93 – CLICHY SOUS BOIS

ARTICLE 2 : Ces dispositions prennent effet à compter du 4 décembre 2025. L'arrêté de composition du 27 octobre 2025 est abrogé à la même date.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 4 décembre 2025

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines



David BERAHA